

Animatrice (Psychologue/Psychothérapeute) :

Coordinatrice :

Lieu des réunions : (à compléter par le coordinateur)

Heure :

Jour :

Conditions d'inscription :

— Être adhérent à l'UNAFAM

— Participation de **30 euros** / 3 séances, en début de trimestre, **45 € pour un couple** / 3 séances

A compléter par le participant

Nom/Prénom :

Tél :

email :

Signature :



Groupes de Parole UNAFAM

*Expression
Ecoute
Echanges*

***Entre proches de personnes souffrant
de troubles psychiques***

UNAFAM
Délégation des Hauts-de-Seine
4 rue Foch - 92270 Bois-Colombes
Tél : 01 46 95 40 92
Administratif : 09 62 37 87 29
Email : hauts-de-seine@unafam.org

Objectifs

Les groupes de parole assurent des temps d'échanges entre les participants en vue de favoriser :

- Un soutien mutuel
- Une meilleure compréhension de la situation de leur proche atteint de troubles psychiques
- Un ajustement progressif de son accompagnement

Animés par une psychologue et un coordinateur bénévole, les groupes de parole regroupent une dizaine de personnes et sont avant tout un moyen de sortir de l'isolement grâce à la rencontre avec d'autres personnes vivant des situations similaires.

Principes

- **Le temps de parole** doit être **respecté et partagé** entre les participants. Chacun doit pouvoir s'exprimer et être entendu dans la bienveillance le respect de sa situation.
- Chaque participant, avant de s'y engager, tentera d'apprécier s'il est en mesure :
 - ✓ **D'être à l'écoute et d'entendre la souffrance de l'autre,**
 - ✓ **De s'inscrire dans une réflexion collective.**
- La **confiance** est essentielle dans un travail de groupe. Ce qui se dit en réunion est **strictement confidentiel**.
- Chaque participant apporte sa contribution par sa présence, sa parole, sa réflexion. C'est pourquoi la **régularité** de la participation aux réunions et l'**engagement** dans la **durée** sont requis.

Modalités de Fonctionnement et Conditions Financières

Pour s'inscrire à un groupe de parole, il est nécessaire d'être **adhérent à l'UNAFAM**

- Les réunions sont **mensuelles**, d'une **durée de 2h**
- La participation financière est de **10€** par réunion ; un chèque de **30€** est demandé au début de chaque trimestre (**45€** pour un couple).
Les trimestres sont, en général, comptés comme suit : janvier-février-mars; avril-mai-juin; septembre-octobre-novembre.

Dans le cas de **réunions supplémentaires** (au mois de décembre, par exemple, avec l'accord du groupe), la participation financière de **10 €** sera **rajoutée** au trimestre correspondant.

- Les absences occasionnelles sont à signaler à l'avance à la coordinatrice / le coordinateur, **leur montant reste dû**.
- **3 absences consécutives sans réponse aux prises de contact du coordinateur** seront considérées comme un abandon du groupe. Merci pour votre compréhension et de votre attention sur ce point.
- **La participation au groupe de parole dure, en moyenne, 3 ans**. Cette durée reste néanmoins souple en fonction des processus individuels et de l'évolution des situations. Chaque fin d'année, un petit questionnaire anonyme est proposé aux participants permettant ainsi de réfléchir au bon moment pour passer à une autre étape au sein de l'Unafam.